

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Roseline Lefebvre](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0fc2f8cab3b0e9ad375dd9c>

Date d'obtention : 2023-11-10 19:29:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord, il est important de se servir de la trousse dès qu'une situation dans le milieu scolaire est en lien avec un partage de sextos. En rencontrant les différentes personnes impliquées (en commençant par la personne qui signale ou la victime), il est possible de recueillir les informations, sans porter de jugement ou induire des réponses. Par la suite, remplir la grille d'incident permet d'avoir à un endroit les éléments rapportés, en demandant des compléments d'information à la victime ou à des témoins le cas échéant. Si l'auteur pourrait avoir des comportements criminels ou malveillant, il est recommandé de communiquer avec la police pour qu'ils puissent prendre le relais dans l'intervention pour faciliter l'enquête, le cas échéant. Sinon, les intervenants peuvent rencontrer l'instigateur pour avoir sa version des faits. En fonction de ses réponses, il sera possible de regarder si la situation était de l'ordre de l'impulsivité ou avait une intention malveillante. Le fait de confisquer temporairement les téléphones pour éviter la diffusion des images est également une bonne pratique. Il est également important, suite à l'intervention, de communiquer avec le service de police affilié.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est facile d'avoir des jugements de valeur en lien avec les actions des élèves auteurs. Il est important de rester neutre et de se servir de la grille pour poser des questions qui ne sont pas biaisées. Je retiens également que l'alliance avec le service de police est primordiale, notamment si l'intention du jeune instigateur est malveillante. Dans le cas d'une intention impulsive, le fait de s'allier à nos partenaires policiers permet d'offrir de l'éducation aux élèves tout en mettant un arrêt à ce genre de comportements.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La collaboration avec les parents de la personne auteur est une étape qui me paraît plus délicate. Il pourrait advenir des situation où les parents minimisent les actions de leur enfant ou tentent de prendre leur défense. Le fait d'avoir la trousse permet d'objectiver l'intervention et d'avoir une réponse plus neutre et éducatives aux parents.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

